

COMMUNE DE MAREUIL SUR CHER

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE COMMERCES

Le budget annexe Commerces retrace l'ensemble des dépenses et des recettes hors taxe, autorisées et prévues pour l'année 2024 ; il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 1 610,93€ qui ajouté au résultat reporté de l'année précédente donne un excédent cumulé de 6 106,25€

Le compte administratif a été approuvé le 13 mars 2024.

Pour 2024, le budget s'équilibre à 361 831,91€

DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des crédits alloués aux charges des bâtiments (eau, électricité, assurance, taxe foncière, ...) et à l'entretien de ces bâtiments (fournitures de petits équipements). Les travaux de restauration du bar devant débuter cette année, la rubrique « fournitures de petits équipements » est passée de 1000€ à 5000€

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

L'entretien et la restauration des bâtiments commerciaux nécessitent l'intervention du personnel communal ce qui occasionne une refacturation des charges du personnel par le budget principal.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

La somme inscrite constitue une réserve disponible. Il est à noter que conformément à l'article L2322-1 du CGCT cette somme ne doit pas excéder 7,50% des dépenses prévisionnelles réelles de la section.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Il permettra une régularisation de la TVA d'un montant de 10€.

Chapitre 66 : Charges financières

La restauration du futur Bar Restaurant va nécessiter un emprunt, ce chapitre comptabilise le montant des intérêts de cet emprunt.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Il s'agit de la part de la subvention du budget principal qui n'a pas été utilisée à la section de fonctionnement et qui va constituer une recette à la section d'investissement.

011 – Charges à caractère général	10 700,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	10,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	348 121,91 €
66 – Charges financières	3 000,00 €
	361 831,91 €

RECETTES

Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre comprend la dotation du budget PRINCIPAL au budget annexe COMMERCES pour un montant de 355 831 ,91€

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre prévoit les loyers de la boulangerie et du bar restaurant pour 2024 pour 6 000€

74 – Dotation et participations	355 831 ,91€
75 – Autres produits de gestion courante	6 0000,00€
	361 831,91€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

La section d'investissement s'équilibre à 813 902,01 €.

Les principales opérations inscrites au budget primitif 2024 sont :

- La boulangerie pour 30 000€
- Le bar restaurant pour 129 839,57€

Auxquelles il convient d'ajouter les opérations d'ordre réparties comme suit :

- Le solde d'exécution négatif de 2023 pour 105 447,03€
- Le remboursement du capital des emprunts pour 6 000€

RECETTES

L'ensemble de ces dépenses sera financé par :

- ✓ de l'autofinancement pour 348 121,16€
- ✓ l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 6 106,25€
- ✓ des subventions de l'Etat, du Département et de la communauté de communes Val de Cher
Controis pour 259 673,85 €
- ✓ l'emprunt pour un montant de 200 000,00 €